



FR

CONSEIL DE DIRECTION
96^{ème} session
Rome, 10-12 mai 2017

UNIDROIT 2017
C.D. (96) 3
Original: anglais
avril 2017

**Point n°5 de l'ordre du jour: Garanties internationales portant sur des matériels
d'équipement mobiles**

**a) Etat de mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg et du
Protocole spatial**

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Mise en œuvre et état des ratifications/adhésions des Protocoles ferroviaire et spatial à la Convention du Cap</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note des progrès réalisés</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programmes de travail 2014-2016 et 2017-2019</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Elevé</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2016 – C.D. (96) 2, UNIDROIT 2016– C.D. (95) 2 et C.D. (95) 4</i>

1. Le *Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention portant sur les garanties internationales relatives aux matériels d'équipement mobiles* (le Protocole ferroviaire) a été ouvert à la signature à Luxembourg le 23 février 2007 et le *Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention portant sur les garanties internationales relatives aux matériels d'équipement mobiles* (le Protocole spatial) a été ouvert à la signature à Berlin le 9 mars 2012. Ces deux instruments ne sont pas encore entrés en vigueur.

2. UNIDROIT est désigné Dépositaire pour chacun de ces instruments. La mise en œuvre des deux Protocoles revêt, dans le Programme de travail 2017-2019 de l'Institut, la priorité la plus élevée (cf. UNIDROIT 2016 – A.G. (75) 8, para. 44). Le présent document fournit l'état actualisé de la mise en œuvre des fonctions de Dépositaire en vertu des traités et des détails sur les activités d'UNIDROIT relatives à leur promotion et mise en œuvre.

ETAT DE MISE EN ŒUVRE

3. UNIDROIT a été désigné Dépositaire du **Protocole ferroviaire de Luxembourg** en vertu de l'article XXXIV(1). Le Protocole ferroviaire entrera en vigueur selon la procédure prévue à l'article XXIII.

4. Au 15 avril 2017, il compte huit Etats signataires (Allemagne, France, Gabon, Italie, Luxembourg, Mozambique, Royaume-Uni et Suisse), et une Organisation régionale d'intégration économique signataire (Commission européenne). Le 31 janvier 2012, le Luxembourg a déposé son instrument de ratification. Le 18 décembre 2014, l'instrument d'approbation de l'Union européenne au Protocole ferroviaire a été déposé auprès d'UNIDROIT. Le 26 février 2016, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a signé le Protocole ferroviaire de Luxembourg. Le Mozambique et la France ont signé le Protocole respectivement le 15 novembre 2016 et le 3 mars 2017 (voir Annexe I).

5. UNIDROIT a été désigné Dépositaire du **Protocole spatial** (en vertu de l'article XLVIII(1)). Le Protocole spatial entrera en vigueur selon la procédure prévue à l'article XXXVIII. Au 15 avril 2017, il compte quatre Etats signataires (Allemagne, Arabie Saoudite, Burkina Faso et Zimbabwe - voir Annexe II).

ACTIVITES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

6. Les obligations d'UNIDROIT en qualité de **Dépositaire** en vertu du Protocole ferroviaire de Luxembourg et du Protocole spatial sont précisées dans chaque instrument et comprennent la gestion d'un système pour la réception et la notification de tous les instruments de ratification / adhésion, les déclarations et de tout autre document déposé auprès du Dépositaire.

ACTIVITES RECENTES DU DEPOSITAIRE RELATIVES AU PROTOCOLE FERROVIAIRE DE LUXEMBOURG

7. Le 15 novembre 2016, S.E. Madame Nyeleti Brooke Mondlane, Ministre adjointe des Affaires étrangères et de la Coopération de la République du **Mozambique**, a signé le Protocole ferroviaire de Luxembourg lors d'une cérémonie au siège d'UNIDROIT. S.E. Madame Maria Manuela Lucas, Ambassadrice de la République du Mozambique en Italie, a également assisté à la cérémonie.

8. Le 3 mars 2017, la **France**, déjà signataire de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique, a signé le Protocole ferroviaire de Luxembourg. Lors de la cérémonie de signature au siège d'UNIDROIT à Rome, la France a été représentée par S.E. Madame Catherine Colonna, Ambassadrice de France en Italie.

COMMISSION PREPARATOIRE POUR LE PROTOCOLE FERROVIAIRE

9. Une **Commission préparatoire** a été établie le 23 février 2007 par la Résolution No. 1 de la Conférence diplomatique de Luxembourg en vue d'établir un Registre international en vertu du Protocole ferroviaire. Les négociations entre le comité de négociations de la Commission préparatoire (co-présidée par les Etats-Unis d'Amérique et la Finlande) et SITA SA pour la conclusion du contrat avec le futur Conservateur du Registre international se sont conclues favorablement le 31 juillet 2014. La sixième session de la Commission préparatoire, organisée conjointement par UNIDROIT et l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), a approuvé le contrat du Registre, l'accord cadre pour les services ainsi que leurs annexes, et Regulis SA, une société du groupe SITA, comme Conservateur. Regulis SA, représentée par sa directrice

exécutive, Madame Elizabeth Hirst, et le Secrétaire Général d'UNIDROIT, au nom de la Commission préparatoire, ont signé à Rome le 12 novembre 2014 le contrat pour l'établissement et le fonctionnement du Registre ferroviaire international. La septième session de la Commission préparatoire ferroviaire qui s'est tenue à Rome au siège d'UNIDROIT le 11 décembre 2014 a approuvé le projet de Règlement du Registre international pour le matériel roulant ferroviaire. Pour davantage d'informations sur ces activités, voir le Rapport annuel 2014, C.D. (94) 2, p.13.

10. La septième session de la Commission préparatoire a été immédiatement suivie d'une réunion informelle du **Groupe de travail sur la Ratification**. Le Groupe de travail sur la Ratification, composé des deux co-Présidents de la Commission préparatoire, du Gouvernement du Luxembourg, de représentants du Groupe de travail ferroviaire, de Regulis SA en qualité de Conservateur désigné et de SITA, ainsi que de l'OTIF et d'UNIDROIT, a entamé ses travaux en 2015 et s'est fixé un programme intense avec, principalement des téléconférences régulières et l'organisation de séminaires du Groupe de travail ferroviaire dans différents pays. Pour plus d'informations sur les activités en 2015 et 2016, voir les Rapports annuels 2015, C.D. (95) 2, pp. 11-12 et 2016, C.D. (96) 2, ainsi que la Section *Réunions institutionnelles, conférences et autres activités* du présent document.

COMMISSION PREPARATOIRE POUR LE PROTOCOLE SPATIAL ET ACTIVITES RELATIVES AU PROTOCOLE SPATIAL

11. Conformément à la Résolution 1 de la Conférence diplomatique pour l'adoption du Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles adoptée le 9 mars 2012, une **Commission préparatoire** a été établie et investie de tous les pouvoirs nécessaires pour faire fonction d'Autorité provisoire de surveillance pour l'établissement du Registre international pour les biens spatiaux. Les Etats suivants ont accepté de siéger en tant que membres de la Commission préparatoire: l'Afrique du sud, l'Allemagne, l'Arabie Saoudite, le Brésil, les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, l'Inde, l'Italie, la République populaire de Chine et la République tchèque. L'Union internationale des télécommunications (UIT) et des représentants des milieux financiers et commerciaux ont été invités en qualité d'observateurs.

12. Trois sessions de la Commission préparatoire ont eu lieu entre 2013 et 2014 au siège d'UNIDROIT à Rome, sous la présidence de l'ancien président de la Commission plénière à la Conférence de Berlin, M. Sergio Marchisio, et avec la participation de Sir Roy Goode en qualité de consultant: les 6 et 7 mai 2013, les 27 et 28 février 2014 et les 11 et 12 septembre 2014. Pour plus d'informations, voir le Rapport annuel, C.D. (94) 2, p. 12-13. A l'issue de la troisième session, un processus de consultation sur un projet de règlement du Registre, et notamment la question restée ouverte des critères d'identification pour les (composants des) biens spatiaux, a été considéré nécessaire. Cette consultation a été menée sur la base d'un questionnaire préparé par Sir Roy Goode après des consultations avec les membres et les observateurs de la Commission préparatoire, et envoyé aux parties prenantes du milieu de l'industrie (fabricants, opérateurs, institutions financières, organisations et associations internationales). Pour plus de détails concernant le processus et la participation à la consultation, voir le document UNIDROIT 2015 – C.D.(94) 5 a), p. 3. Les commentaires reçus au cours de ladite consultation ont constitué la base d'un projet révisé du Règlement du Registre qui a été distribué aux membres de la Commission préparatoire au printemps 2015 pour un examen plus approfondi. A sa quatrième session, tenue à Rome les 10 et 11 décembre 2015, la Commission, grâce au vaste processus de consultation et aux projets fournis par Sir Roy Goode, a été en mesure de finaliser la base du Règlement du Registre pour le Registre spatial. Elle a également pu progresser dans ses travaux en vue de la rédaction d'un appel d'offres à l'intention des candidats au rôle de Conservateur. Après la quatrième session, les membres de la Commission préparatoire assistés par Sir Roy Goode et le Secrétariat ont continué à travailler à l'élaboration des règles de procédure de la Commission d'experts de la future Autorité de surveillance (CESAIR). Les

règles de procédure pour la CESAIR ont été approuvées par les membres de la Commission le 22 février 2016.

13. Le 6 décembre 2016, la Commission préparatoire a tenu une réunion informelle par téléconférence pour discuter des questions en suspens concernant la désignation d'une Autorité de Surveillance, la nomination d'un Conservateur et la stratégie future en vue de la mise en œuvre du Protocole.

14. En ce qui concerne la promotion du Protocole spatial, le 2 février 2017, le Secrétaire Général d'UNIDROIT, M. José Angelo Estrella Faria, a fait une présentation intitulée "Towards the Establishment of the International Registry of Secured Interests in Space Objects: The Space Protocol to the Cape Town Convention and Rail Protocol" à l'occasion de la 54^{ème} session du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des Nations unies pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Le Secrétaire Général a également fait une déclaration lors du débat général.

REUNIONS INSTITUTIONNELLES, CONFERENCES ET AUTRES ACTIVITES RELATIVES AU PROTOCOLE FERROVIAIRE TENUES EN 2016 ET 2017

15. Plusieurs manifestations visant (également) le Protocole ferroviaire auxquelles UNIDROIT a été représenté se sont tenues en 2016 et début 2017. En particulier, les manifestations organisées dans le cadre du Groupe de travail sur la Ratification de la Commission préparatoire ont contribué à sensibiliser les Etats et susciter leur intérêt pour le Protocole ferroviaire, comme en témoignent les récentes signatures détaillées ci-dessus.

16. Pour les manifestations qui se sont tenues avant la 95^{ème} session du Conseil de Direction, voir le document UNIDROIT 2016 - C.D. (95) 4, pp. 15-21.

17. Les 15 et 16 août 2016, le Secrétaire Général d'UNIDROIT, M. José Angelo Estrella Faria, s'est rendu en visite au Mozambique où il a rencontré des membres du Gouvernement et des représentants du secteur privé pour discuter de l'utilité de la mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT au Mozambique. Il convient de noter, en particulier, son entretien avec M. Carlos Fortes Mesquita, Ministre des transports.

18. La Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT Mme Anna Veneziano a participé à un atelier intitulé "*Innovations and Best Practices in Railway Development and Operations*", organisé par le Ministère américain des transports et *Indian Railways* à Delhi du 18 au 20 octobre 2016. Une session de l'atelier a été spécifiquement consacrée à la présentation du Protocole ferroviaire de Luxembourg, avec la participation conjointe de la Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT, de M. Peter Bloch (Président du Groupe de travail sur la Ratification), de M. Howard Rosen (Président du Groupe de travail ferroviaire) et de Mme Elizabeth Hirst (Directrice exécutive, Regulis SA - Conservateur désigné). L'atelier a réuni de nombreux délégués des Etats-Unis d'Amérique, d'Inde et d'autres pays asiatiques. Pendant son séjour en Inde, la Secrétaire Générale adjointe a également rencontré Mme Uma Sekhar (Secrétaire adjointe, Division des affaires juridiques et des traités, Ministère des Affaires étrangères) pour discuter de la participation de l'Inde aux activités d'UNIDROIT et de l'utilité de la mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT en Inde.

19. En outre, le mercredi 30 novembre 2016, un Symposium s'est tenu au siège d'UNIDROIT à Rome sur les tout derniers développements du Protocole ferroviaire de Luxembourg et sur les avantages à en devenir partie. Il était ouvert aux fonctionnaires désignés de tous les Etats membres d'UNIDROIT et des Etats parties à la Convention du Cap. Plus de 50 délégués représentant ces Etats et des parties prenantes du secteur industriel y ont participé. Le Secrétaire Général d'UNIDROIT, M. José Angelo Estrella Faria et le Secrétaire Général de l'OTIF, M. François Davenne, ont inauguré la réunion dont les panels ont porté sur les thèmes suivants: les opportunités émergentes du Protocole

ferroviaire de Luxembourg, les mises à jour par le Groupe de travail sur la Ratification et une Table ronde sur les avantages offerts par le Protocole pour le financement du secteur ferroviaire. M. Howard Rosen (Président du Groupe de travail ferroviaire), Mme Elizabeth Hirst (Conservateur désigné du Registre international), M. Peter Bloch et Mme Mervi Kaikkonen (Co-présidents de la Commission préparatoire et du Groupe de travail sur la Ratification) ont exprimé leurs opinions sur ces thèmes. Les panels ont été suivis d'une Table ronde, présidée par M. Howard Rosen, sur les avantages du Protocole pour le financement du secteur ferroviaire avec la participation de M. Olivier Desfontaines, Responsable, Financement du secteur ferroviaire, *Crédit Agricole-Corporate* et *Investment Bank*, Mme Roberta Odoardi, Directrice de Pricewaterhouse Coopers, à laquelle a pris part l'Ambassadrice du Mozambique, S.E. Mme Maria Manuela Lucas, qui a rappelé l'importance de la récente signature du Mozambique et son intention de procéder à la ratification.

20. Une autre manifestation importante relative au Protocole ferroviaire a eu lieu en mars 2017. Le 28 mars 2017, le Secrétaire Général d'UNIDROIT a été invité à participer à un symposium sur le Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles. Ce symposium, organisé par le Département des Traités et des Lois du Ministère du commerce de la République populaire de Chine (MOFCOM) et accueilli par l'Université du commerce international et de l'économie (UIBE), s'adressait aux parties prenantes du secteur industriel et aux fonctionnaires gouvernementaux et visait à sensibiliser aux avantages du Protocole ferroviaire, à son impact global, au fonctionnement du Registre et à en fournir une évaluation fondée sur le Protocole aéronautique. Le Symposium a été ouvert par M. YE Jun (Directeur Général adjoint, Département des Traités et des Lois, MOFCOM) par la Professeure SHI Jingxia (Doyenne de la Faculté de droit de l'Université du commerce international et de l'économie (UIBE), et par M. LIU Keyi (Directeur adjoint, Division du droit du commerce intérieur, MOFCOM); puis le Secrétaire Général a exposé le Protocole ferroviaire et Mme Elizabeth Hirst (Directrice exécutive, Regulis SA - Conservateur désigné du Registre international pour le Protocole ferroviaire) le fonctionnement du Registre international ferroviaire.

21. Le Secrétariat d'UNIDROIT continuera à promouvoir les Protocoles ferroviaire et spatial au cours de l'année 2017 avec la participation aux activités des Commissions préparatoires et l'organisation d'événements spécifiques.

PROJET ACADEMIQUE RELATIF A LA CONVENTION DU CAP

22. Le Projet académique relatif à la Convention du Cap, initiative conjointe de la Faculté de droit de l'Université d'Oxford et de la Faculté de droit de l'Université de Washington (et sous les auspices d'UNIDROIT pour la base de données et la publication) a tenu sa cinquième Conférence annuelle à Oxford les 8 et 9 septembre 2016, avec la participation active d'universitaires, d'avocats et d'experts gouvernementaux. Les thèmes abordés dans les présentations sur les Protocoles ferroviaire et spatial comprenaient une analyse comparative des registres internationaux pour le matériel d'équipement aéronautique, ferroviaire et spatial et de leurs dispositions réglementaires ainsi que la relation entre la réglementation en matière de transport de l'Union européenne et le Protocole ferroviaire. Les principales présentations sont parues dans le cinquième numéro du *Cape Town Convention Journal* avec la mise à jour du rapport du Dépositaire (UNIDROIT). La 6^{ème} Conférence annuelle aura lieu à Oxford en septembre 2017.

ACTION DEMANDEE

23. *Le Secrétariat d'UNIDROIT invite le Conseil de Direction à prendre note des développements concernant la mise en œuvre des Protocoles ferroviaire et spatial.*

ANNEXE I

**LUXEMBOURG PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE
EQUIPMENT ON MATTERS SPECIFIC TO RAILWAY ROLLING STOCK
PROTOCOLE DE LUXEMBOURG PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AU MATERIEL ROULANT
FERROVIAIRE A LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES
PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**

as of 15 April 2017 / *au 15 avril 2017*

Adoption: Place / *Lieu*: Luxembourg
Date: 23-02-2007

Entry into force: No / *Non*
Entrée en vigueur: Conditions: 4 ratifications (Art. XXIII(1))

**Contracting States /
Etats contractants** /

Depositary / Dépositaire: UNIDROIT

STATE / <i>ETAT</i>	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / <i>ADHES.</i>	ENTRY INTO FORCE / <i>ENTREE EN VIGUEUR</i>	DECL. OF RESERV. / <i>DECL. OU RESERVES</i>
France	03-03-17	-	-	-
Gabon	23-02-07	-	-	-
Germany / <i>Allemagne</i>	21-11-12	-	-	-
Italy / <i>Italie</i>	23-02-07	-	-	-
Luxembourg	23-02-07	31-01-12	-	-
Mozambique	15-11-16	-	-	-
Switzerland / <i>Suisse</i>	23-02-07	-	-	-
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	26-02-16	-	-	-
European Union / ¹ <i>Union européenne</i>	10-12-09	18-12-14	-	D

¹ Regional Economic Integration Organisation / *Organisation régionale d'intégration économique*: Protocol(e) Article XXII

ANNEXE II

**PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON
MATTERS SPECIFIC TO SPACE ASSETS**
**PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AUX BIENS SPATIAUX A LA CONVENTION
RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES
PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**

as of 15 April 2017 / *au 15 avril 2017*

Adoption: Place: Berlin / *Lieu: Berlin*
Date: 09.03.2012
Entry into force / *Entrée en vigueur:* Not in force / *Pas encore en vigueur* (ex Article XXXVIII)

Depositary / *Dépositaire:* UNIDROIT

STATE / <i>ETAT</i>	SIGNATURE	RATIFICATION (RT)	DECLARATIONS	ENTRY INTO FORCE / <i>ENTREE EN VIGUEUR</i>
		ACCEPTANCE / <i>ACCEPTATION</i> (AC) APPROVAL / <i>APPROBATION</i> (AP) ACCESSION / <i>ADHESION</i> (AS)		
Burkina Faso	09.03.2012			
Germany / <i>Allemagne</i> (with declaration at signature / <i>avec déclaration à la signature</i>)	21.11.2012			
Saudi Arabia / <i>Arabie saoudite</i>	09.03.2012			
Zimbabwe	09.03.2012			